

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 22 mars 2018 à 20h30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

Mesdames BAYLAC Jacqueline, CASTAING Anne-Marie, COASSIN Sylvie, LAVAUD Laurence, REY Hélène
Messieurs CASONATO Lilian, COSTANZO Pascal, LAMAGAT Hugues, LARROQUE Francis, LOUBENS Pierre, POLIANI Alexandre, SERVAT Jean-Claude.

Excusés : Monsieur CLOS Gérard

Monsieur CLOS a donné procuration à Monsieur LARROQUE

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame Anne-Marie CASTAING est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 février est approuvé.

Monsieur le Maire présente l'ordre du Jour.

Ordre du Jour :

- Approbation du Compte de Gestion 2017
- Vote du Compte Administratif 2017 – Affectation du résultat
- Délibération pour le remboursement des frais de cartes grises avancés par Monsieur le Maire
- Délibération pour la vente du chemin rural dit de Casselong
- CCGT : Désignation des membres des commissions communautaires thématiques
- Personnel communal
 - Délibération pour la mise en place du compte personnel de formation
 - Recrutement d'un agent polyvalent pour la cantine
- Discussion autour de la fourrière animale
- Avis sur la déclaration préalable pour l'installation d'une antenne relais
- Questions diverses : Fonds solidarité logement, Fonds d'aide aux jeunes, concessions cimetière

1- Approbation du Compte de Gestion 2017

Monsieur le Maire, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de Gestion, présente l'exercice 2017 dressé par le Trésorier.

Section Investissement :

Recettes : 22 029.19€
Dépenses : 55 566.03€

Section Fonctionnement :

Recettes : 421 817.46€
Dépenses : 359 466.28€

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Maire précise que le compte de gestion et le Compte Administratif sont identiques, et présente le résultat de clôture de l'exercice 2017 :

Investissement : 44 022.62€

Fonctionnement : 106 789.76€

Total : 150 812.38€

Il propose d'approuver le compte de gestion 2017 dressé par le Receveur Municipal.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote:

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Le conseil municipal, oui l'exposé du Maire, et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Déclare que le Compte de gestion pour l'exercice 2017 dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes**

2- Adoption du Compte Administratif 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

Considérant que Francis LARROQUE, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Jacqueline BAYLAC, Adjointe au Maire, pour le vote du Compte Administratif.

Madame Jacqueline BAYLAC présente le compte 2017 :

Section Investissement :

Recettes : 22 029.19€
- Chap 13 : subventions d'investissement : 4 019.15€
- 10 dotations : 17 503.04€
- 040 opérations d'ordre : 507€

Dépenses : 55 566.03€

- Chap 204 subventions d'équipements : 1 702.27€
- 21 immobilisations corporelles : 15 989.36€
- 23 immobilisations en cours : 22 796.52€
- 16 remboursements d'emprunts : 12 882.78€
- 040 opérations d'ordre : 2 195.10€

Section Fonctionnement :

Recettes : 421 817.46€

- Chap 013 Atténuations de charges : 7 219.49€
- 70 produits des services : 29 368.59€
- 73 impôts et taxes : 170 659€
- 74 Dotations et participations : 193 209.17€
- 75 autres produits de gestion courante : 10 779.78€
- 76 produits financiers : 4.70€
- 77 produits exceptionnels : 8 381.63€
- 042 opérations d'ordre : 2 195.10€

Dépenses : 359 466.28€

- Chap 011 charges à caractère général : 110 104.21€
- 012 charges de personnel : 138 816.97€
- 014 atténuations de produits : 13 047€
- 65 autres charges de gestion courante : 85 719.44€
- 66 charges financières : 10 138.74€
- 67 Charges exceptionnelles : 1 132.92€
- 042 opérations d'ordre : 507€

Le résultat de clôture de l'exercice 2017 au 31/12/2017 est de 150 812.38€. Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable

Madame BAYLAC Jacqueline soumet l'assemblée au vote :

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le compte administratif 2017, lequel peut se résumer de la manière suivante :**

Investissement : 44 022.62€

Fonctionnement : 106 789.76€

Résultat à affecter : 106 789.76€

- **Constata, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.**
- **Arrête le résultat définitif tel que résumé ci-dessus**

3- Affectation du Résultat

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 106 789€

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de Fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	62 351.00€
B - Résultats antérieurs reportés	44 438.00€
Résultats à affecter (A+B)	106 789.00€

D -Solde d'exécution d'investissement : il est positif de	44 022.00€
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00€
Besoin de financement (D+E)	0.00€
Affectation (C)	106 789.00€
1) Affectation en réserve (1068)	
2) Report en fonctionnement (002)	106 789.00€

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide d'affecter le résultat en fonctionnement recette pour 2018 au compte C/002, soit 106 789.00€.**

4- Délibération pour le remboursement des frais de cartes grises avancés par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la modification administrative des adresses de la Commune, il est nécessaire d'effectuer le changement d'adresse sur les cartes grises des véhicules de la Mairie.

Depuis le 6 novembre 2017, ce service est désormais accessible grâce aux procédures dématérialisées. Monsieur le Maire explique aux élus que le changement d'adresse pour les anciennes immatriculations a un coût de 2.76€ (frais d'acheminement). Monsieur le Maire présente les deux justificatifs de paiement pour les véhicules de la Mairie

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de rembourser Monsieur le Maire des frais avancés pour le changement d'adresse des cartes grises des véhicules de la Mairie. Soit $2.76€ \times 2 = 5.52€$ par mandat administratif**

5- Délibération pour la vente du chemin rural dit de Casselong

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que suite à la délibération en date du 17/02/2016, le conseil municipal avait délibéré sur la désaffectation du chemin rural suite à l'enquête publique ainsi que sur le prix de vente à 0.70€/m².

Suite au bornage en date du 23/09/2016, les conditions suivantes sont proposées :

- Parcelle F438 d'une superficie de 366m² à Monsieur et Madame GILLET pour un montant de 256.20€
- Parcelle F437 d'une superficie de 259m² à Monsieur DAVANT Christian pour un montant de 181.30€
- Parcelle F436 d'une superficie de 1653m² à Monsieur ANDREONI Alexandre pour un montant de 1157.10€

Considérant qu'une consultation juridique sera effectuée auprès du Syndicat des Eaux de la Barrouse du Comminges et de la Save.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'accepter les ventes suivantes :**
 - Parcelle F438 d'une superficie de 366m² à Monsieur et Madame GILLET pour un montant de 256.20€
 - Parcelle F437 d'une superficie de 259m² à Monsieur DAVANT Christian pour un montant de 181.30€
 - Parcelle F436 d'une superficie de 1653m² à Monsieur ANDREONI Alexandre pour un montant de 1157.10€
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces**
- **Considérant que Madame BAYLAC Jacqueline, 1^{er} adjointe au Maire aura délégation de signature pour signer l'acte**
- **De solliciter de Monsieur le Préfet d'Auch le visa et l'enregistrement de ces documents**

6- CCGT : désignation des membres aux commissions thématiques communautaires

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Communautaire de la CCGT, en date du 13 février 2018 a adopté son règlement intérieur dont les principales modifications concernaient les attributions et le fonctionnement du bureau communautaire ainsi que le fonctionnement des commissions communautaires thématiques.

Il indique que deux membres du Conseil Municipal peuvent être désignés dans chaque commission et propose de procéder au vote

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de désigner les membres des commissions communautaires thématiques comme suit :

➤ **Commission « Aménagement du Territoire »**

1 : M.LARROQUE Francis

2 : Mme LAVAUD Laurence

➤ **Commission « Développement économique »**

1 : M.COSTANZO Pascal

2 : M.POMIES David

➤ **Commission « Enfance-jeunesse »**

1 : M.CASONATO Lilian

2 : M.POLIANI Alexandre

➤ **Commission « Finances »**

1 : M.LARROQUE Francis

2 : M.LOUBENS Pierre

➤ **Commission « Environnement »**

1 : M.LARROQUE Francis

2 : M.LOUBENS Pierre

➤ **Commission « Sport et Loisir »**

1 : M.LAMAGAT Hugues

2 : M.COSTANZO Pascal

➤ **Commission « Tourisme »**

1 : Mme BAYLAC Jacqueline

2 : M.POLIANI Alexandre

➤ **Commission « Mutualisation des services »**

1 : M.LARROQUE Francis

2 : M.SERVAT Jean-Claude

7- Mise en place du Compte personnel d'activité

Le compte personnel d'activité est composé de deux dispositifs :

- Le compte personnel de formation (CPF), il permet d'acquérir des droits à la formation et de les mobiliser tout au long de la vie professionnelle. Il remplace le droit individuel à la formation
- Le compte d'engagement citoyen (CEC), il recense les activités de bénévolat ou de volontariat ouvrant un droit à la formation.

L'utilisation du CPF concerne toutes les actions de formation non liées aux fonctions exercées y compris sans lien avec le contexte professionnel, son but est de se former pour un « futur » poste. L'alimentation du CPF est de :

- 24 heures par an pour un temps complet dans la limite de 120 heures
- 12 heures par an pour un temps complet au-delà de 120 heures et dans la limite de 150 heures

L'utilisation des heures acquises au titre du CPF, se fait en priorité pendant le temps de travail. Un agent qui suit une formation dans le cadre du CPF pendant le temps de service, bénéficie du maintien de la rémunération.

La collectivité doit délibérer pour la mise en œuvre de cette obligation de gestion de financement du compte personnel de formation afin d'être en mesure de répondre aux éventuelles demandes de vos agents. A défaut de délibération, la collectivité supporte l'intégralité du coût de la formation (non suivie au CNFPT), lors de l'utilisation du CPF par un agent.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide de fixer le coût horaire plafonné à 15€ et le plafond par action en euros à 2 250€ (soit 150h)**
- **De voter les crédits budgétaires alloués à ces actions**

8- Recrutement d'un agent polyvalent pour la cantine

Monsieur le Maire rappelle que Mme LAPLAZA Laurène a demandé sa mise en disponibilité pour convenance personnelle à compter du 01/04/2018. Il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité.

Il précise que suite aux entretiens effectués avec Mme BAYLAC, Monsieur SERVAT et Monsieur LAMAGAT, le choix s'est porté sur Madame SERIS Maryse qui effectue depuis plus d'un an les remplacements des agents en place.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **D'autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour la période du 01/04/2018 au 30/09/2018, dans les conditions suivantes : Agent polyvalent à la cantine scolaire, Adjoint technique Territorial, 1^{er} échelon**
- **D'ouvrir les crédits nécessaires au paiement de l'agent contractuel.**

9- Discussion autour de la fourrière animale

Monsieur le Maire indique aux élus de la réception d'un courrier du Syndicat Mixte des trois vallées concernant l'adhésion à la fourrière-refuge pour animaux domestiques. Le syndicat a pris en charge le service de fourrière-refuge pour l'ensemble des

communes du département. Des installations neuves ont été construites sur le territoire d'Ordan-Larroque, elles sont gérées par la SPA du Gers titulaire d'une délégation de service public. Les communes peuvent adhérer à titre individuel au SM3V pour bénéficier du service fourrière-refuge.

Le coût de ce service est de $1.89\text{€} * 670$ (population) = 1266.30€

Si les communes des communautés de Bastide-Lomagne, Gascogne Toulousaine et Lomagne Gersoise adhèrent, le coût de revient serait de $1.69\text{€} * 670$ = 1132.30€

Monsieur le Maire indique par ailleurs qu'actuellement nous avons un contrat avec la Société SACPA à Bonrepos-Sur-Aussonnelle, le coût pour l'année 2017 était de 868.66€.

Après discussion, vu les services rendus par la société SACPA et le coût de revient, les élus souhaitent continuer de travailler avec la Société SACPA.

10- Avis sur la déclaration préalable pour l'installation d'une antenne relais

Monsieur le Maire rappelle aux élus la discussion lors du Conseil Municipal du 7 décembre 2017 à propos de l'installation d'une antenne relais par FREE MOBILE. La déclaration préalable déposée le 06 février 2018 a reçu un avis favorable le 27 février. L'opérateur a posé un panneau signalant cette opération sur les lieux face à l'hangar photovoltaïque de M.COUGET (A Castex, au bord du chemin de lagaynette).

Suite à cette opération, Madame ROUSSEL a fait part de son opposition à ce projet, à cause des ondes émises par les antennes relais. Elle souhaite qu'il soit abandonné.

Monsieur le Maire s'est fait confirmer par le service ADS de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine qu'une déclaration préalable était suffisante et que ce projet ne nécessite pas de permis de construire. De plus, les tiers qui s'opposent à cette implantation ont deux mois (à compter du 27 février 2018) pour saisir le Tribunal Administratif compétent afin de faire annuler la décision.

Monsieur POMIES indique que les administrés devraient avoir le choix de vivre dans des zones blanches ou grises, il ne comprend pas l'importance de recouvrir ces zones.

Messieurs LAMAGAT, LOUBENS et POLIANI s'expriment et soutiennent le projet. Certains parlent d'utilité publique.

Monsieur le Maire rappelle que l'implantation de l'antenne SFR posée Au Mounas (à la même distance d'habitations que le projet de FREE) n'a fait l'objet d'absolument aucune remarque et ne s'attendait pas à une telle opposition.

Après un vote à main levée, le Maire a constaté un avis bien partagé du Conseil Municipal d'Auradé. La discussion sera reprise lors d'une prochaine séance.

11- Questions diverses

- Fonds Solidarité Logement : Monsieur le Maire indique que comme chaque année, le Conseil Départemental sollicite la participation à l'abondement du Fonds Solidarité Logement qui vise à apporter une aide et un accompagnement aux ménages gersois les plus démunis. Il indique que la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine répond déjà à la demande. Le Conseil Municipal ne participera pas à ce fond.
- Fonds d'aide aux jeunes : permet à des jeunes gersois âgés de 16 à 25 ans en difficultés socio-économiques de bénéficier d'aides financières afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Monsieur le Maire indique qu'un jeune Auradéen bénéficie de cette aide. L'an passé la Commune à participer à hauteur de 150€, le Conseil décide de renouveler cette aide.
- Concession cimetière : Monsieur le Maire indique qu'une concession terre a été vendue de 3m² pour 50 ans au prix de 150€ ainsi qu'une case au columbarium pour 50 ans au prix de 110€

- Salle des fêtes : Monsieur POLIANI regrette que suite à l'Assemblée Générale du Crédit Agricole le vendredi 16 mars, la salle n'a pas été nettoyée. Les bénévoles du Foyer des Associations ont du effectuer le nettoyage complet de la salle. Monsieur le Maire s'excuse pour le désagrément, l'état des lieux n'a pas été fait et précise que cela ne se reproduira plus.
- Panneaux rues et Numéros de Maison : Ils arriveront début avril selon notre fournisseur. Monsieur le Maire signale que plus d'un mois s'est écoulé depuis la date prévue de livraison.
- Projet Photovoltaïque : Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il reçoit Monsieur SEQUELA mardi 27 mars afin de discuter de la convention.
- Voirie : Les travaux provisoires concernant l'accès aux terrains de Mme VAZZOLER sont effectués suite à la permission de voirie délivrée par le SLA de Mauvezin.

Séance levée à 22H39